

ARRONDISSEMENT  
DE LENS

VILLE DE  
LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an Deux Mil Vingt Deux, le 13 décembre,  
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,  
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,  
En suite de convocation en date du 5 décembre 2022,  
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,  
ETAIENT PRESENTS : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de  
Mesdames Maryline KUCHARSKI, Corinne LEFEBVRE Aline SZYMCZAK,  
Nasera BENSLIMANE, Dorine CORROYEZ et Messieurs Dominique VASSEUR,  
Robert UNTERFRANC, Éric GADENNE, Jean-Marc FAUVERGUE, absents  
excusés.  
Madame Khadija LANNABI est élue secrétaire de séance.

**Objet : Subvention exceptionnelle aux communes et habitants sinistrés par la  
tornade du sud arrageois.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le 23 octobre  
dernier, les communes de Bihucourt, Hendecourt-les-Cagnicourt, Mory et Récourt  
étaient frappées par une tornade touchant plus de 180 habitations dont 51 sont  
aujourd'hui inhabitables.

L'Association des Maires de France du Pas-de-Calais, des Présidents  
d'Intercommunalité du Pas-de-Calais, en lien avec la Protection Civile du Pas-de-  
Calais, ont initié une collecte de fonds pour venir en aide aux communes et habitants  
sinistrés.

Ne pouvant rester indifférents aux dégâts matériels colossaux subis par ces communes  
et leurs habitants, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accorder une  
subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500,00 € à l'Association de la Protection  
Civile du Pas-de-Calais.

Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, les membres du Conseil  
Municipal décident :

**Vote à l'unanimité**

- De verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 1500 € à l'Association  
de la Protection Civile du Pas-de-Calais dont le siège social se trouve rue du

Docteur Calot – Fondation Hopale à Berck-sur-Mer (62600), qui sera chargée de repartir les dons

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Loison-sous-Lens, le 14 décembre 2022

Transmis en Sous-Préfecture de Lens le 19 DEC. 2022

AR : 062-216205237-20221213 -

del-131222-328 -DE

Affiché le 19 DEC. 2022

Certifié exécutoire le 19 DEC. 2022

Le Maire,

  
Daniel KRUSZKA



Le Maire,

  
Daniel KRUSZKA